

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Ministre du Logement,

copie à Monsieur le Défenseur des droits

Les associations rennaises souhaitent vous faire part de leur inquiétude quant à la situation de l'hébergement des migrants à Rennes, qui n'est qu'un volet des problèmes d'hébergement des sans-abris de manière générale.

Depuis la fin de l'été, le nombre de personnes sans hébergement ne cesse de grandir, en violation de la Convention de Genève, signée par la France le 28/07/1951, et de l'article L 345-2-2 du code de l'action sociale, qui précise que « **toute personne en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence** ».

Depuis le 8 septembre, environ une centaine de migrants sont sans solution. Une trentaine d'entre eux est temporairement prise en charge dans le cadre d'hébergements solidaires par des familles françaises, soit à titre individuel, soit dans le cadre d'un accompagnement associatif. 80 autres personnes, sans solution, occupent un gymnase du centre ville depuis cette date, accompagnées par de nombreuses associations et des citoyens solidaires. Elles y vivent dans des conditions très précaires, et privent les écoles et associations du quartier de leur équipement sportif. Malgré tout, le soutien qu'elles reçoivent ne faiblit pas depuis plus d'un mois.

La plupart de ces personnes, dont de nombreux enfants, sont demandeuses d'asile, et à ce titre devraient bénéficier d'un hébergement en CADA ou autre structure dédiée. Tous les dispositifs étant saturés, elles se tournent vers le 115 qui lui non plus ne peut leur répondre, faute de places disponibles. Ces personnes vivent donc l'alternance insupportable de quelques nuits en hébergement d'urgence suivies de longues périodes à la rue. Le 115 nous parle de 60% de refus pour manque de places disponibles, alors même que de nombreux appels n'aboutissent jamais en raison de l'engorgement continu de la ligne. La préfecture elle-même parle d'un taux d'occupation des places de 105 %...

Depuis l'ouverture du gymnase, la préfecture et ses services, alertés par les associations à de nombreuses reprises, ont commencé à proposer des places aux demandeurs d'asile dans les structures du département et de la région. Mais de nouveaux arrivants les remplacent presque au même rythme, et on ne voit pas approcher la fin de cette situation indigne.

Les associations revendiquent donc l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence à Rennes, ouvert toute l'année, 24 h sur 24 pour un accueil inconditionnel.

Seul un tel centre permettrait de faire face, entre autres situations difficiles, à la période de vide dans la prise en charge des demandeurs d'asile, entre leur arrivée en France et leur rendez-vous au guichet unique de l'asile, période pendant laquelle ils ne sont pas connus des services et sont

totallement démunis. Nous constatons chaque jour que les délais sont actuellement de 45 à 50 jours, alors que la loi prévoit 3 jours, ou 10 jours en cas de forte affluence.

Les associations ont rencontré le Préfet le 28 septembre. Il nous a fait part de son analyse de la situation, des efforts entrepris par ses services pour proposer des solutions aux occupants du gymnase. Il nous a parlé des efforts de solidarité nationale consentis par le département pour accueillir en CAO des personnes en provenance de Calais, Grande Synthe et de la région parisienne, des difficultés rencontrées pour loger les nouvelles personnes titulaires du statut de réfugié qui occupent de nombreuses places dans les CADA du département. Il nous a fait part de son refus d'ouvrir dans l'immédiat un centre d'hébergement d'urgence ouvert toute l'année, pour un accueil inconditionnel. Il craint de voir se créer « *une situation paroxysmique* » si ce centre attirait à Rennes de nouveaux migrants, en difficulté d'hébergement dans d'autres départements, et dit redouter la difficulté de gérer un tel lieu et la complexité d'organiser les sorties.

Nous sommes bien conscients de ces difficultés. Cependant, il n'est pas normal que ce soit les associations qui gèrent cette difficulté, sans moyens financiers, dans l'illégalité et provoquant involontairement une gêne pour la pratique sportive des enfants et des habitants du quartier. Si de tels centres existaient dans d'autres villes de France, il n'y aurait pas à craindre la concentration des demandeurs d'asile à Rennes. Cette revendication est d'ailleurs portée par des associations dans plusieurs villes de l'Ouest.

Par ailleurs, de juin à juillet dernier, nous avons connu une expérience sans précédent : un lieu accueillant 160 migrants a existé à Rennes grâce à une convention avec un promoteur. Soutenu par un collectif d'une quarantaine d'associations, animé par un groupe de 90 bénévoles, cofinancé par la municipalité de Rennes et la Fondation Abbé Pierre, il a pu faire la démonstration que des solutions existaient, bien plus confortables et bien moins onéreuses que les nuitées hôtelières. Son existence n'a pas, non plus, conduit à la situation « paroxysmique » que redoute Monsieur le Préfet.

Des bâtiments existent à Rennes et permettraient d'ouvrir un tel centre assez rapidement. Un « abri de nuit » doit d'ailleurs ouvrir dans quelques semaines pour la période hivernale. Il pourrait être pérennisé après l'hiver. Cependant, le nombre de places (40), les horaires d'ouverture très restreints (22 h 30- 7h30), les conditions d'accueil très spartiates (lits picots) et le nombre de travailleurs sociaux prévus pour ce lieu le rendent dès à présent très insuffisant.

Les associations font un travail important pour faire face à cette situation depuis la fin du mois d'août, et même depuis de nombreuses années à Rennes. Elles ne le feront plus à partir du 1er novembre, date de début de la période hivernale. Si l'État ne prend pas les mesures nécessaires, la situation à Rennes deviendra alors véritablement catastrophique et il est fort à parier qu'un campement s'organise en ville. Ce que bien sûr personne ne souhaite.

Le 28 juillet, le Président de la République a affirmé « ***Je ne veux plus d'ici la fin de l'année avoir des hommes et des femmes dans les rues, dans les bois. Je veux partout des hébergements d'urgence.*** » Partout en France, la situation des migrants est difficile. À Rennes, une forte solidarité se manifeste autour de ce gymnase. Les associations signataires de cette lettre participent au quotidien à la gestion du lieu, les enseignants du quartier se mobilisent, les syndicats enseignants refusent les conditions de vie qui sont imposées à leurs élèves. L'association gestionnaire du 115 a écrit au préfet, annonçant être prête à anticiper l'ouverture des places prévues pour l'hiver et à les abonder. La municipalité de Rennes aussi s'inquiète de la situation et souhaite l'ouverture d'un centre d'accueil piloté par l'État. Il faut augmenter les places de 115, il faut créer de nouvelles places de CADA. Et il faut ouvrir des centres d'hébergement d'urgence et recruter des personnels compétents en nombre suffisant. Rennes ne peut attendre plus longtemps.

Comme le rappelait le Défenseur des droits : « ***Tout démontre que ce qui fait la migration (...) c'est la nécessité vitale de fuir son pays, la situation politique, la guerre, les inondations, les sécheresses, la famine, la négation des droits (...). Ce n'est pas du tout l'appel d'air qui joue*** ». Le 21 juillet dernier, il constatait « *des atteintes aux droits fondamentaux... d'une exceptionnelle et inédite gravité* » avec « *des conditions de vie inhumaines* ». En rendant la vie impossible aux migrants, il est certain que nous n'arrêterons pas les migrations, par contre nous nous déshonorerons chaque jour davantage.

La solidarité n'est pas une charge mais un devoir.

Vous pouvez compter, Monsieur le Président de la République, Messieurs les Ministres, sur la détermination des organisations rennaises à continuer d'exiger le respect des droits humains fondamentaux. Vous pouvez également compter sur leur engagement pour travailler en commun à la recherche de solutions.